

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 22 octobre 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 22 octobre 2012 à 16 h, à la salle du conseil située, au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère

Sont absents :	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1- Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 16 h.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Travaux relatifs à la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration du chemin de la Ferme-des-Six
- 3- Varia
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance extraordinaire

2- Travaux relatifs à la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration du chemin de la Ferme-des-Six

M.B. 2012-10-22-265

Considérant la résolution M.B. 2012-10-01-255 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} octobre 2012;

Considérant que cette résolution concerne les travaux à être exécutés sur le chemin de la Ferme-des-Six;

Considérant le genre de travaux retenu pour cette réfection de chemin, soit l'utilisation d'isolant thermique;

Considérant que les crédits disponibles pour ces travaux sont de l'ordre de 75000\$;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'ajouter la somme de 25000\$ à celle de 75000\$ pour exécuter les travaux de réfection sur le chemin de la Ferme-des-Six. Ces crédits supplémentaires d'un montant de 25000\$ proviennent du financement non utilisé inscrit aux états financiers en date du 31 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

3- Varia

4- Période de questions

Aucune question n'est posée.

5- Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2012-10-22-265A

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 16h50.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière